

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand

Band: 5 (1977)

Heft: 4

Artikel: Patoisants romands : Mézières, le 28 août 1977

Autor: Cavin, Ernest

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237766>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PATOISANTS ROMANDS
MEZIERES, le 28 août 1977



Monsieur le Président du Conseil des Patoisants romands,
Mesdames et Messieurs les mainteneurs de nos vraies langues nationales,

Avant toutes choses, permettez-moi de vous transmettre le salut respectueux, en même temps que très cordial, de M. le Conseiller d'Etat Junod, chef du département de l'instruction publique et des cultes, retenu ailleurs par une obligation fixée de longue date, et qui regrette de ne pouvoir s'adresser personnellement à vous aujourd'hui; ce qui vaut l'honneur et le plaisir à celui qui vous parle de revenir pour quelques heures dans son terroir ancestral, de fréquenter pour son plus grand profit ceux et celles qui maintiennent en vie une langue qu'il ne parle que bien imparfaitement, hélas !, mais qu'il lit en revanche couramment avec plaisir, et d'évoquer de chers souvenirs d'entance, parmi lesquels, en bonne place, le patois, dont usaient encore ses grands-parents quand ils devisaient entre eux ou avec les voisins de leur âge, et plus rarement déjà ses parents, lorsqu'ils échangeaient devant leurs enfants des propos non destinés à leurs jeunes oreilles; et surtout, événement que je me remémore non sans quelque fierté, la récitation que je fis - j'avais alors onze ans - de la version patoise de la fable du Corbeau et du Renard :

"On corbé s'étai aguellhi

Au fin coutzet d'on gro noyi

Et portave à son bé onna tomma de tchîvra

Que pesavê bin onna livra . . . "

Il peut paraître paradoxal d'entendre apporter le salut du Gouvernement vaudois aux patoisants romands, valdôtains et savoyards par un délégué du département de l'instruction publique, champion de la langue française dans nos écoles, et qui a tant fait par le passé, au siècle dernier notamment, pour combattre l'usage du patois ! Il n'est, en effet, que de se rappeler l'attitude de maints régents et inspecteurs scolaires d'alors, menaçant de punitions, au nom d'un règlement sévère, les élèves surpris à parler leur véritable langue maternelle. Fort heureusement, dans le même temps ou plus tard - ceci compense un peu cela - d'autres membres du corps enseignant et du corps pastoral, relevant du même département, ont contribué, par leur action féconde ou par leurs œuvres écrites, à fixer le langage qui leur était et qui vous est cher pour le préserver d'une totale disparition. Ainsi le professeur Louis Favrat, l'inspecteur scolaire Jules Cordey (Marc à Louis), le maître de pédagogie Albert Chessex, le directeur de l'enseignement primaire Adrien Martin, le doyen Bridel, le pasteur Goumaz et, à tout seigneur tout honneur, votre président, M. Paul Burnet, instituteur, qui, entre autres prestations efficaces, vient d'écrire dans la Nation un article remarquable et savamment documenté qui n'est point passé inaperçu. Si l'on ajoute à ces actions personnelles le soutien substantiel que les Départements de l'instruction publique accordent avec constance à l'œuvre monumentale qu'est le Glossaire des Patois de la Suisse romande, on peut, je crois, affirmer à bon droit qu'est maintenant heureusement scellée la réconciliation entre les successeurs des infidèles d'autan et les mainteneurs d'aujourd'hui que vous êtes.

Mais revenons-en à cette interdiction faite naguère aux enfants de s'exprimer dans leur langue vernaculaire. Il ne s'agissait pas là d'une nouveauté : pour ne citer qu'un autre exemple, jusqu'à la fin du Moyen-âge, et même au-delà, les écoles

ecclésiastiques menaçaient des mêmes punitions les élèves surpris à ne point parler latin !

C'est qu'en vérité, il a souvent existé, dans nombre de pays, une dualité entre la langue classique ou officielle et la langue naturelle. Il n'est que de penser à l'extrême-Orient, par exemple, avec son chinois des mandarins et ses langues provinciales; ou à la Grèce et à sa "Katalevoussa" littéraire opposée aux idiomes populaires; ou encore, beaucoup plus près de nous, aux cantons suisses alémaniques, et à l'usage parallèle, alternatif ou entremêlé qu'ils font des dialectes et du "Hochdeutsch".

Pourquoi cette dualité ? Plusieurs causes l'expliquent à des degrés divers selon les pays :

C'est tout d'abord, un besoin de communication internationale qui a fait fortune, que ce soit le grec commun au début de l'ère chrétienne, puis le latin au Moyen-Age occidental (et, en matière ecclésiastique, jusqu'au récent deuxième concile du Vatican), ou plus tard le français comme langue de la diplomatie et de la société lettrée européenne, ou encore, de nos jours, l'anglais dans les domaines scientifique et commercial.

Dans d'autres cas, une langue officielle étrangère peut, à la suite d'une conquête guerrière, avoir été imposée à un peuple en vue de supprimer son caractère national, ou, plus innocemment, pour la commodité des gouvernants. C'est ainsi que le français a été introduit dans le Pays de Vaud par LLEE bernoises, éprises elles-mêmes de la langue de Molière et de Boileau.

Mais la cause la plus profonde tient au désir de se distinguer en s'élevant - apparemment ! - au-dessus de sa condition. Or la langue est l'un des moyens les plus propres à favoriser une telle inclination. Lorsque, de plus, elle est adaptée à certaines habitudes mentales que l'on veut acquérir ou conserver, qu'elle s'appuie à une riche littérature et qu'elle est une langue de vainqueurs, sa fortune est faite.

Ce n'est donc pas seulement de l'étendue de son assiette territoriale ou de la puissance de l'Etat qui en use que dépend la défense et l'illustration d'une langue naturelle, mais surtout de l'aptitude de ceux qui la parlent à se reconnaître dans leur racine et à trouver leur pleine stature humaine sans renier leur origine. Puissent, en ce qui nous touche, les souvenirs du parler patois de nos ancêtres ne point nous faire honte et n'être point rejetés définitivement dans l'oubli.

Certes, une langue oubliée parce qu'humiliée ne saurait, pour des raisons pratiques évidentes, ressusciter en peu de temps. Certes aussi, une langue vernaculaire refleurit plus aisément dès qu'elle sous-tend un mouvement de résistance nationale : aux confins de l'Europe, les Bretons, les Gallois, les Ecossais ou les Basques, pour ne citer qu'eux, illustrent vigoureusement cette assertion. Mais il n'en reste pas moins que vous, Mesdames et Messieurs, Patoisants d'oc ou d'oïl, vous nous ouvrez, dans le sillage des Félibres et des Occitans, le chemin difficile, mais fécond - le seul valable à long terme - qui peut nous conduire à rester ou à redevenir ce que nous sommes.

Nous autres Vaudois oubliions par trop que nous avons appartenu des siècles durant au Royaume de Bourgogne, aussi nommé un certain temps Royaume d'Arles, et que nous sommes latins, proches parents des Méditerranéens; témoins ces vocabulaires relevés jusque dans tel village de Sicile et qui sont identiques à ceux du patois du Jorat. Il ne nous reste guère, de cette appartenance, que notre sympathie naturelle pour nos cousins du Dauphiné et de Provence, ainsi que certaines habitudes invétérées d'amour de la vie, de laisser-faire, d'individualisme, de sens du relatif; un goût du verbe aussi et de la communication chaleureuse - qui, il est juste de le dire, se manifeste surtout à partir de trois décis.

Mieux inspirés, la Gruyère et le Jura, entre autres, ont eu la vertu méritoire de cultiver largement leur langue vernaculaire et de l'illustrer d'une littérature réellement importante ; les peuples de ces pays ont, en effet, de longue date, défendu leur particularité. Le Pays de Vaud, dont l'âme secrète s'exprime plutôt en demi-teintes et par sous-entendus, se sent moins pressé de cultiver ses patois. Il aurait pourtant tout à gagner à s'inspirer de la constitution de la future République et canton du Jura, qui, après avoir reconnu, en son article 3, le français comme langue nationale et officielle, dispose à l'article 42 que l'Etat et les communes " . . . veillent et contribuent à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine jurassien, notamment du patois".

C'est sur l'expression de cette volonté affirmée par nos compatriotes au plus haut niveau légal - et qui vous est sans doute un bel encouragement -, c'est sur cette volonté de bon augure que s'achèveront les quelques propos de celui qui, après vous avoir réitéré le salut de son Gouvernement, s'écrie avec vous, conscient qu'il est de la valeur de votre fidélité à vos origines: Que vive la solidarité romane! Que vivent et revivent les patois !

ERNEST CAVIN

Ancien chef de service
et directeur de l'enseignement primaire

